

Formulaire de demande de renoncement ou de conservation de notes

au baccalauréat général et technologique - Session 2027

 (concerne tous les candidats doublant la classe de Terminale)

Les candidats au baccalauréat général et technologique qui ont échoué à l'examen et qui se présentent dans la même voie/série peuvent demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10/20, pendant les **cinq** sessions suivantes. Cette demande concerne chacune des épreuves du **premier groupe** (et non du rattrapage). Pour rappel, les notes du contrôle continu (ainsi que l'EPS) ne peuvent être conservées.

Le candidat bénéficiaire de la conservation de notes, admis à l'issue des épreuves, ne peut se voir délivrer une mention.

Un candidat pouvant conserver le bénéfice des notes, qui **n'en effectue pas la demande** lors de son inscription à une session, **ne pourra plus prétendre à la conservation** des notes obtenues antérieurement à cette session. Inversement, une demande de conservation de notes est irrévocable, une fois obtenue.

Précision : Les candidats au baccalauréat qui présentent à nouveau l'examen dans la même voie/série ou dans une autre voie/série peuvent conserver les notes obtenues aux **épreuves anticipées de français**, y compris les notes inférieures à 10/20, pour la session qui suit immédiatement leur succès ou leur échec. Les notes de ces épreuves sont ensuite soumises au même principe de conservation que les autres épreuves (supérieures ou égales à 10/20, pendant les cinq sessions suivantes).

Je soussigné (e) NOM : Prénom :

Etablissement (pour les candidats scolaires) :

(Choisir la situation n°1 ou n°2, en cochant la case.)

Situation n° 1 :

- ☐ **Demande la conservation de certaines de mes notes, des épreuves obligatoires, supérieures ou égales à 10/20**, obtenues au 1^{er} groupe d'épreuves à une session antérieure (dans la même voie) pour les épreuves suivantes :

Mettre une croix devant l'épreuve concernée et compléter les colonnes 1, 2 et 3 :

	Note obtenue (1)	Année d'obtention (2)	Académie d'obtention (si hors académie de Nice, fournir relevé de notes correspondant) (3)
☐ Français écrit	../20	20..	
☐ Français oral (Ces notes-là peuvent être inférieures à 10/20 dans le cas d'une nouvelle présentation à l'examen qui suit immédiatement le succès ou l'échec)	../20	20..	
☐ Epreuve de philosophie	../20	20..	
☐ Epreuve orale terminale (Grand Oral)	../20	20..	
☐ Enseignement de spécialité 1 ^{er} EDS concerné :	../20	20..	
☐ Enseignement de spécialité 2 ^{ème} EDS concerné :	../20	20..	

Situation n° 2 :

- ☐ **Renonce définitivement à la conservation des notes obtenues au 1^{er} groupe d'épreuves obtenues à une session ultérieure.**

A..... Le

Signature du candidat

Signature du représentant légal
(Obligatoire si le candidat a moins de 18 ans)